

Au départ de l'écluse de Portiragnes



Randonnée n°811483

Une randonnée proposée par jeromeos

Promenade explorant l'envers du décor, derrière les plages de Portiragnes. Le long du Canal du Midi, à la rencontre des péniches et découverte du port dédié, au bord des marais. Halte hivernale des oiseaux migrateurs, du haut des petites dunes, dominer la plage. Cheminement sur les digues entourées de salicornes.

Durée :	3h40	Difficulté :	Moyenne
Distance :	12.65km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	7m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	7m	Commune :	Portiragnes (34420 34450)
Point haut :	7m		
Point bas :	-1m		

Description

Sur la D37, après l'entrée dans Portiragnes, tourner pour franchir le Canal du Midi à l'écluse de Portiragnes. Se garer (attention parking non gardé).

(D/A) Longer le canal vers l'Est. De préférence, lorsque c'est possible, sur le chemin longeant la piste cyclable. Marcher jusqu'au port de Cassafières, port d'attache de la compagnie de péniches de loisirs "Le Boat".

(1) Longer le port, jusqu'au chemin goudronné (direction Sud). Prendre à droite la route goudronnée (Chemin de Port de Cassafière) jusqu'à un embranchement en T.

(2) Prendre à gauche et emprunter un chemin à droite entre les tamaris. Arriver à un canal qu'il va falloir longer, le traverser pour prendre absolument la rive de droite. Le chemin est mal marqué mais praticable. Cette partie est en direction de la mer (Sud).

(3) Rejoindre, toujours sur la digue, le camping (mobile-home) qu'il va falloir longer (toujours au bord du marais, sur la digue) et déboucher sur la plage.

(4) Traverser d'Est en Ouest la station balnéaire. Le promeneur a le choix entre les chemins piétonniers (tracé) ou carrément le bord de plage, pieds dans l'eau.

(5) Au parking de la plage Ouest, aller au plus près du marais pour emprunter le chemin sur la digue qui longe le marais qu'il domine. Suivre jusqu'à la station de pompage.

(6) Contourner la station de pompage et prendre à gauche la continuité du chemin le long du marais. On ne va plus le quitter pendant un moment. Arriver à un parking en terre battue continuer tout droit en laissant à droite les vannes de régulation des crues (passage difficile lors de rares épisodes de crue). Retrouver le chemin sur digue. À la fin du chemin matérialisé par 2 plots en béton, prendre le chemin de terre en face, au bout virer à droite dans sa continuité.

(7) Emprunter la route goudronnée vers la droite. Au Stop, prendre à gauche pour rejoindre le parking de l'écluse de Portiragnes **(D/A)**.

Informations pratiques

Amis randonneurs, **veuillez ne pas emprunter ce circuit après une grosse pluie** (épisode Cévenol par exemple).

Au Port de Cassafière il y a un restaurant/bar, ensuite possibilités diverses à Portiragnes plage (La Redoute).

Prendre un chapeau car, en dehors du bord du Canal du Midi, le chemin est peu ombragé. Parcours très changeant avec les

Points de passages

- D/A Écluse de Portiragnes**
N 43.304443° / E 3.329265° - alt. 6m - km 0
- 1 Port de Cassafière - Canal du Midi**
N 43.292414° / E 3.370292° - alt. 4m - km 4.08
- 2 Pont**
N 43.287834° / E 3.36939° - alt. 2m - km 4.68
- 3 Camping mobil home**
N 43.282964° / E 3.36802° - alt. 3m - km 5.51
- 4 Mer, chemin dune**
N 43.278792° / E 3.367618° - alt. 0m - km 6.05
- 5 Parking plage Ouest**
N 43.273806° / E 3.352079° - alt. 3m - km 7.5
- 6 Station pompage**
N 43.277708° / E 3.351741° - alt. 2m - km 8.01
- 7 Jonction route goudronnée**
N 43.297179° / E 3.326083° - alt. 1m - km 11.67
- D/A Écluse Portiragnes**
N 43.304424° / E 3.329248° - alt. 6m - km 12.65

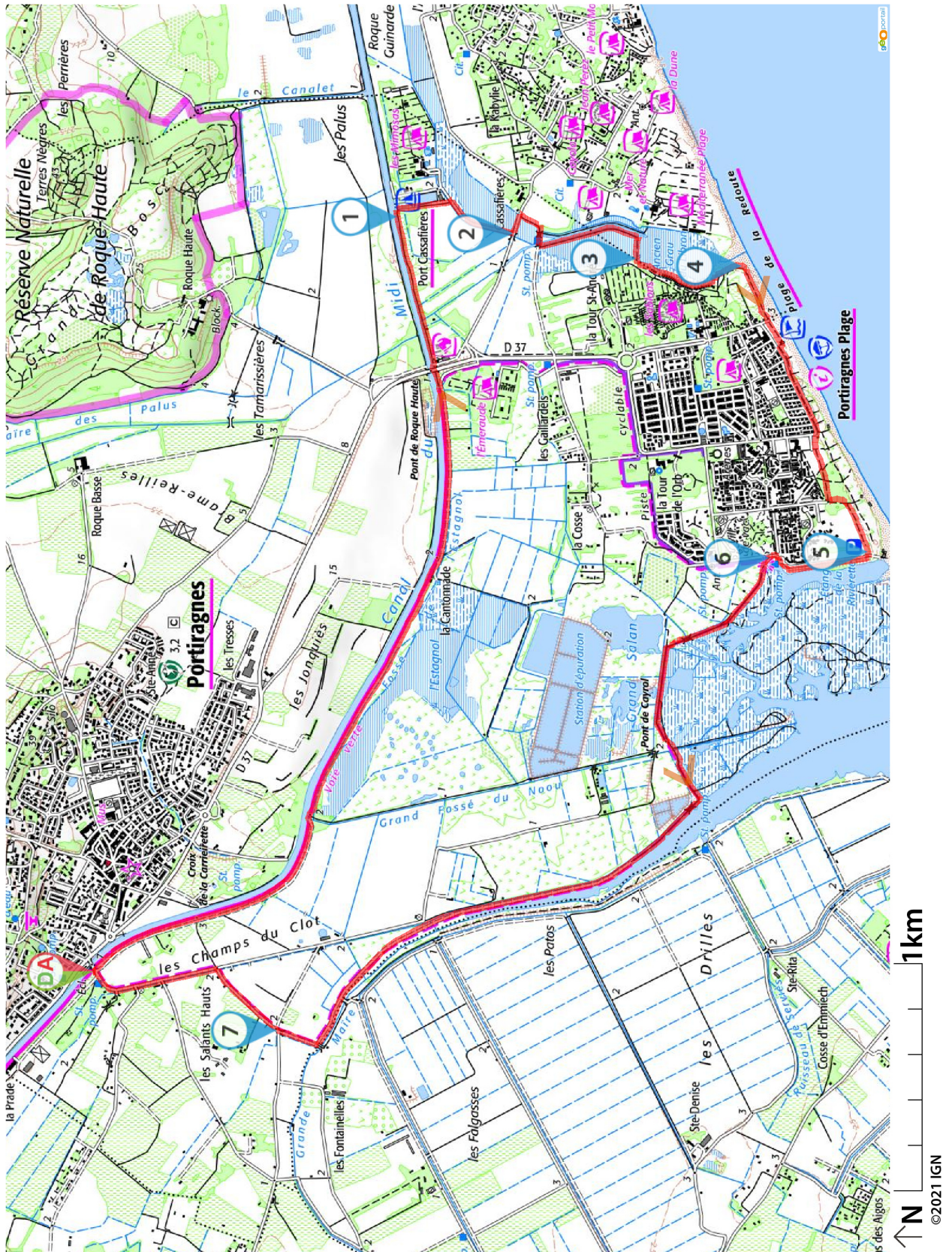
saisons, été très touristique, hiver animé par les oiseaux migrateurs.

A proximité

En été, l'écluse de Portiragnes est très animée. C'est souvent la première que les plaisanciers affrontent. Avant le Port de Cassafières, les marais (ne pas hésiter à emprunter le chemin au plus près, qui longe la piste cyclable) sont l'abri hivernal de canards tadorne, flamands roses, divers échassiers, mouettes etc... Attention sur les dunes de bien respecter les passages emménagés. La dernière partie traverse des pâturages pour taureaux "Camargue", chevaux, ânes...

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-au-depart-de-l-ecluse-de-portiragnes/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

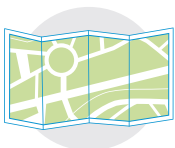
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



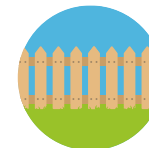
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



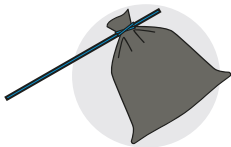
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.